

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

DUNJA MIJATOVIĆ

1^{ER} RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE 2022

1^{er} janvier au 31 mars

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Le présent rapport rend compte des activités menées par Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme, entre le 1er janvier et le 31 mars 2022.

1. Visites et missions

Visite en Géorgie

La Commissaire s'est rendue en Géorgie du 21 au 24 février. La visite s'est concentrée sur des questions relatives à la non-discrimination, aux droits du travail, et à l'environnement et les droits humains. Pendant la visite, la Commissaire a rencontré Salome Zourabichvili, Présidente de Géorgie, Irakli Garibashvili, Premier ministre, Lasha Darsalia, premier vice-ministre des Affaires étrangères, Vakhtang Gomelauri, ministre de l'Intérieur, Tea Akhvlediani, ministre d'État pour la réconciliation et l'égalité civique, Tamila Barkalaia et Ilia Ghudushauri, vice-ministres des Personnes déplacées des territoires occupés, du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, Otar Shamugia, ministre de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture et Nino Tandilashvili, sa vice-ministre. Elle s'est aussi entretenue avec Archil Talakvadze, vice-président du Parlement géorgien et d'autres députés. Enfin, elle a tenu des réunions avec Nino Lomjaria, défenseure publique, Giorgi Burjanadze et Ekaterine Skhiladze, ses adjoints, ainsi qu'avec des représentants de la société civile.

A la fin de la visite, la Commissaire a souligné les répercussions sur les droits humains de la présence croissante de groupes organisés d'extrême-droite ou ultraconservateurs dans l'espace public et la nécessité de protéger les personnes appartenant à des minorités religieuses, les personnes LGBTI et les autres personnes prises pour cible. Elle a exhorté les autorités à condamner publiquement toute manifestation d'intolérance, et à poursuivre et sanctionner toutes les personnes qui tiennent des propos haineux et commettent des infractions motivées par la haine. Elle a également appelé les responsables politiques, les représentants de communautés et les chefs religieux à s'abstenir de tenir des propos homophobes ou discriminatoires et à promouvoir le respect de la diversité et la tolérance dans la société.

La Commissaire a salué les mesures prises pour interdire la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, mais a constaté que les personnes LGBTI restaient parmi les groupes les plus vulnérables de la société géorgienne, subissant des discriminations dans de nombreux domaines de la vie, et aussi des violences verbales et physiques. Elle a encouragé les autorités à prendre des mesures pour lutter contre la LGBTI-phobie et la prévenir, et mieux protéger les droits humains des personnes LGBTI, notamment leur droit de réunion pacifique. S'agissant de la situation des minorités religieuses, la Commissaire a exhorté les autorités à mieux les protéger contre les crimes de haine et le discours de haine et à engager un véritable dialogue avec l'ensemble des confessions religieuses pour régler diverses questions touchant à ce domaine, telles que l'accès aux lieux de culte, le patrimoine religieux et la lutte contre la discrimination fondée sur la religion dans le système éducatif.

La Commissaire a salué les réformes menées pour renforcer les droits du travail, mais a recommandé de redoubler d'efforts pour offrir de meilleures conditions de travail à tous les travailleurs, réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes et promouvoir un accès non discriminatoire des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables au marché de l'emploi.

En ce qui concerne l'environnement et les droits humains, les autorités devraient accorder une attention particulière aux conséquences, sur les droits humains, de projets à grande échelle ayant un impact sur l'environnement, en particulier les travaux d'aménagement et les projets liés à l'hydroélectricité, notamment en associant véritablement et de manière transparente les personnes et les communautés directement concernées par de tels projets au processus de prise de décision et en respectant pleinement leur liberté de réunion pacifique.

La Commissaire s'est aussi rendue à Zougdidi, où elle a rencontré Ruslan Abashidze, chef du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que des personnes en situation de déplacement prolongé, qui l'ont informée des circonstances difficiles de leur déplacement et lui ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour s'intégrer à la société géorgienne et accéder au logement, à l'éducation et aux soins de santé.

La Commissaire publiera prochainement un rapport sur sa visite en Géorgie.

Missions dans les pays voisins de l'Ukraine

Afin de suivre la situation des droits humains des personnes fuyant l'Ukraine à la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre ce pays, la Commissaire et son équipe ont effectué en mars une série de missions urgentes dans les pays frontaliers de l'Ukraine (République de Moldova, Pologne, Hongrie, Roumanie et République slovaque) et en République tchèque.

- Mission en République de Moldova

Lors d'une mission de trois jours en République de Moldova (du 6 au 8 mars), la Commissaire a visité un ancien pensionnat à Cărpineni réaménagé pour servir de logement d'urgence aux personnes fuyant la guerre, ainsi qu'un foyer pour mères et enfants à Ruseștii Noi, géré par le bureau moldave de l'ONG Concordia. La Commissaire et des membres de son équipe ont également visité des centres d'accueil d'urgence situés au centre d'exposition international MoldEXPO et au centre sportif Manejul à Chisinau. Avec une délégation de la Mission de l'OSCE en Moldova, la Commissaire s'est rendue à Palanca et a visité les deux côtés du poste frontière entre l'Ukraine et la République de Moldova, ainsi qu'un camp d'accueil temporaire du côté moldave. À Chisinau, la Commissaire a tenu des réunions avec Ana Revenco, ministre de l'Intérieur, Vladimir Cuc, secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Ceslav Panico, ombudsman et Maia Bănărescu, ombudsman pour les droits des enfants.

Dans sa [déclaration finale](#), publiée le 9 mars, la Commissaire a appelé les États européens à apporter davantage de soutien pour protéger les droits des personnes qui fuient la guerre en Ukraine et pour prêter main forte aux pays d'arrivée, en particulier à la République de Moldova. Elle a attiré l'attention sur la façon dont les autorités moldaves, les ONG et de nombreux citoyens ordinaires avaient relevé cet immense défi en mettant en place une réponse humanitaire et en coordonnant la fourniture de l'assistance destinée à répondre aux besoins élémentaires des arrivants. Cependant, il est urgent d'accroître le financement et le soutien, notamment en termes de main-d'œuvre, de compétences et d'expertise, ainsi que le soutien économique, humanitaire et institutionnel à plus long terme, afin d'aider le pays à renforcer son action rapidement. La Commissaire a également insisté sur la nécessité d'apporter un soutien pour assurer l'identification précoce et la protection contre la violence fondée sur le genre, la traite des êtres humains et l'exploitation des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants – qui constituaient 89 % de tous ceux qui ont fui l'Ukraine pour la République de Moldova.

Afin de protéger les droits des personnes fuyant l'Ukraine qui décident de rester en République de Moldova, la Commissaire a souligné qu'il faut adopter une approche à long terme et envisager en temps utile des stratégies et des mesures d'intégration, notamment en créant des possibilités pour les enfants réfugiés de poursuivre leur instruction et en offrant une assistance psychologique à tous ceux qui en ont besoin.

- Missions en République tchèque, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en République slovaque

Le Bureau de la Commissaire s'est rendu du 16 au 21 mars en Hongrie, Pologne, Roumanie et République slovaque pour une série de missions parallèles, suivies par une mission de la Commissaire en République slovaque et en République tchèque les 21 et 22 mars. Les missions du Bureau de la Commissaire en Hongrie, Pologne, Roumanie et République slovaque comprenaient de nombreuses visites aux postes-frontière (Beregurány, Záhony, Tiszabecs et Csengersima – ce dernier étant situé à la frontière avec la Roumanie en Hongrie ; Hrebenne, Korczowa et Medyka en Pologne ; Sighetu Marmatiei en Roumanie ; et Vysné Nemecké, Velké Slemence et Ubl'a en République slovaque. Ils ont également visité des lieux où les personnes venues d'Ukraine recevaient une première assistance, étaient enregistrées ou étaient hébergées un peu plus longtemps, et des lieux de transit, comme des gares routières ou ferroviaires. Les équipes de la Commissaire ont rencontré des personnes qui avaient fui l'Ukraine, des bénévoles et des représentants d'organisations non-gouvernementales qui œuvraient dans les lieux susmentionnés, des responsables locaux et régionaux ainsi que des représentants de l'institution de l'ombudsman, des institutions nationales des droits humains et d'organisations internationales. Lors de ses visites à Bratislava et à Prague, la Commissaire a également échangé avec plusieurs de ces groupes et interlocuteurs et a rencontré Roman Mikulec, ministre slovaque de l'Intérieur, Ingrid Brocková, secrétaire d'État du ministère slovaque des Affaires étrangères et européennes, Vít Rakušan, Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur tchèque et Jan Lipavský, ministre tchèque des Affaires étrangères. Elle s'est aussi entretenue avec Matúš Vallo, maire de Bratislava, et Zdeněk Hřib, maire de Prague.

À la suite de ces missions, la Commissaire a [insisté](#) sur la nécessité pour les États membres qui ne partagent pas de frontière avec l'Ukraine de s'investir davantage pour coordonner et soutenir les énormes efforts déployés dans les pays où elle et ses équipes s'étaient rendues, notamment en facilitant les déplacements vers d'autres pays. Elle a souligné qu'il est indispensable d'avoir une vision plus claire et plus prévisible des possibilités d'hébergement des personnes en déplacement, aussi bien pour les intéressés que pour les pays qui sont en première ligne pour les accueillir, et que cela est aussi important pour réduire les risques de traite des êtres humains et d'exploitation.

La Commissaire a également insisté sur la nécessité pour les pays voisins ou proches de l'Ukraine de prendre des mesures à moyen et à long terme. Elle a salué les efforts colossaux déployés dans les pays visités et la mobilisation extraordinaire des bénévoles, des ONG, des organisations religieuses et caritatives, des autorités locales et régionales, des structures nationales des droits humains, des gardes-frontières, des pompiers et des forces de l'ordre. Elle a néanmoins considéré qu'il n'est pas tenable de s'en remettre principalement à la société civile et aux initiatives locales. Il importe que les autorités nationales prennent davantage de responsabilités, ce qui est déjà le cas dans certains États membres.

Dans certains des États membres visités, beaucoup de personnes et d'organisations investies dans l'aide directe sur le terrain ignoraient dans quelle mesure le gouvernement central élaborait des

programmes à moyen et à long terme. La Commissaire a noté la nécessité évidente de mieux se préparer à accueillir des groupes plus nombreux et plus vulnérables en provenance d'Ukraine, notamment en ce qui concerne l'accès au logement, à l'emploi, à une aide financière et à l'éducation, et leur intégration globale dans la société. Il faut créer, pour tous les acteurs concernés, des dispositifs de financement suffisamment souples pour s'adapter rapidement et facilement à l'évolution des besoins et des circonstances. Elle a également constaté que le manque d'hébergements publics et privés se faisait déjà cruellement sentir, et que les structures d'accueil temporaires risquaient fort d'être utilisées pour des séjours prolongés auxquels elles n'étaient pas adaptées.

La Commissaire a également demandé d'accorder une attention particulière à la protection de certains groupes spécifiques compte tenu, notamment, du risque élevé de traite des êtres humains, mais également en ce qui concerne l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, la situation des enfants non accompagnés ou séparés, ainsi que les Roms, les personnes LGBTI, les personnes âgées et les personnes handicapées.

2. Rapports et dialogue permanent

Lettre au Président de l'Azerbaïdjan concernant l'adoption d'une nouvelle loi sur les médias

Le 25 janvier, la Commissaire a rendu publique une [lettre](#) adressée à Ilham Aliyev, Président de l'Azerbaïdjan, concernant la conformité de la nouvelle loi sur les médias avec les normes des droits humains visant à garantir la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias. La Commissaire s'est dite préoccupée par le fait que la loi accordait des pouvoirs discrétionnaires aux autorités étatiques, qui pourraient délivrer des agréments, imposer des restrictions au travail des journalistes et limiter les activités financières et opérationnelles des organes de presse. La Commissaire a souligné que ces dispositions affectaient la capacité des journalistes et des médias de travailler librement et de manière indépendante et portaient atteinte au droit des individus de recevoir des informations. Elle s'est également référée à ses préoccupations antérieures concernant le manque de pluralisme et les atteintes arbitraires à la liberté des médias dans le pays et a invité le Président à user de son autorité pour renvoyer la loi devant le parlement en vue d'une révision substantielle afin de la rendre conforme aux normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté des médias.

La lettre, ainsi que la réponse des autorités azerbaïdjanaises, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Lettre au Parlement espagnol concernant la révision de la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens

Le 11 février, la Commissaire a rendu publique une [lettre](#) adressée à José Luis Ábalos Meco, président de la commission de l'intérieur du Congrès des députés d'Espagne, Ana Meritxell Batet Lamaña, présidente du Congrès des députés et Ander Gil García, président du Sénat. Réitérant les inquiétudes exprimées en 2018 concernant la loi de 2015 sur la sécurité des citoyens, elle a invité le parlement à veiller à ce que la révision de la loi soit mise à profit pour la rendre pleinement conforme aux normes des droits humains, notamment en ce qui concerne les dispositions empiétant sur les libertés d'expression et de réunion, le droit de demander l'asile et l'interdiction du refoulement. Elle a attiré l'attention sur la difficulté à faire appel des sanctions administratives imposées sur la base

de la loi et sur la nécessité de renforcer l'ensemble du système de responsabilisation des forces de l'ordre.

La lettre, ainsi que la réponse des présidents du Sénat et du Congrès des députés, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

Rapport sur Malte

Le 15 février, la Commissaire a publié son [rapport](#) sur la [visite](#) qu'elle a effectuée à Malte du 11 au 16 octobre 2021, dans lequel elle a formulé des recommandations visant à garantir la liberté des médias et à assurer la sécurité des journalistes, à protéger la vie et la dignité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, et à renforcer les droits des femmes.

La Commissaire a appelé les autorités maltaises à faire en sorte que les responsables du meurtre de Daphne Caruana Galizia répondent de leurs actes et a exhorté le gouvernement à donner la priorité aux réformes visant à mettre pleinement en œuvre les recommandations du rapport d'enquête publique qui a reconnu l'État responsable de l'assassinat de la journaliste, à se conformer aux normes internationales et à assurer la participation effective de la société civile, ainsi que la responsabilité et la transparence, à toutes les étapes du processus. D'autres recommandations concernaient l'application de la loi sur la liberté d'information et l'adoption d'une législation contre les [SLAPP](#) (poursuites stratégiques contre la participation publique).

S'agissant de l'asile et des migrations, la Commissaire a exhorté Malte à renforcer ses capacités et à assurer une coordination effective des opérations de recherche et de sauvetage. Elle a souligné que des désaccords concernant les responsabilités en matière de débarquement ne devaient jamais mettre en danger les droits humains ni exonérer les autorités de leurs obligations de non-refoulement. Elle a également exhorté les autorités maltaises à reconsidérer leur coopération avec les autorités libyennes dans le domaine des migrations. Elle les a appelées à suspendre ces activités de coopération jusqu'à ce que des garanties claires en matière de respect des droits humains soient en place et à assumer la responsabilité de tout renvoi de migrants en Libye qui serait le résultat de leur action.

De plus, la Commissaire a appelé les autorités à veiller à ce que les demandeurs d'asile et les migrants vulnérables ne soient pas placés en détention, à éviter toute détention arbitraire, à investir dans des mesures non privatives de liberté et à mettre fin immédiatement à la détention d'enfants migrants. Elle a insisté sur la nécessité de mettre en place des garanties pour protéger les migrants détenus contre les mauvais traitements, d'assurer le libre accès des organes de contrôle indépendants et des ONG aux lieux de détention, d'améliorer les conditions d'accueil, d'éviter que les personnes qui quittent les centres d'hébergement ne se retrouvent à la rue ou dans le dénuement et de veiller à ce que les mineurs non accompagnés soient effectivement protégés.

En vue de faire progresser les droits des femmes et l'égalité de genre, la Commissaire a recommandé de poursuivre les réformes, en adoptant notamment la loi sur l'égalité et la loi sur la commission de l'égalité et des droits humains, et de les compléter par une politique globale visant à battre en brèche les attitudes patriarcales et les stéréotypes et par un soutien accru aux activités de sensibilisation. Elle a insisté sur la nécessité d'empêcher que les femmes soient défavorisées sur le marché du travail, d'inverser la tendance à l'accroissement des inégalités salariales entre hommes et femmes et de renforcer la participation des femmes à la prise de décision publique et politique.

Après avoir souligné que l'interdiction totale de l'avortement à Malte menace gravement les droits des femmes, notamment leur droit à la santé, la Commissaire a exhorté les autorités à dépénaliser l'avortement, à mettre en place une réglementation complète garantissant l'accès des femmes à un avortement légal et sûr, à développer les services de santé en matière de sexualité et de procréation et à garantir l'égalité d'accès de toutes les femmes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs notamment en mettant en place une [éducation sexuelle complète](#) obligatoire, en veillant à ce que des services de contraception modernes soient disponibles et abordables et en garantissant l'accès aux soins, étant donné le refus de certains professionnels d'en dispenser pour des raisons de conscience.

Le rapport, ainsi que les commentaires des autorités maltaises, sont disponibles sur le site web de la Commissaire.

3. Thèmes

Impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Outre les missions dans les pays voisins de l'Ukraine mentionnées ci-dessus, au cours de la période considérée, l'engagement de la Commissaire sur les conséquences en termes de droits humains de la guerre en Ukraine a compris notamment des échanges directs avec les autorités, institutions et défenseurs des droits humains ukrainiens ainsi que des déclarations sur des questions de droits humains spécifiques et la situation des personnes particulièrement vulnérables.

Ainsi, le 24 février, la Commissaire a [réagi](#) à l'attaque militaire russe contre l'Ukraine, survenue plus tôt dans la journée, et a indiqué qu'elle avait déjà entraîné la perte de vies humaines et de terribles souffrances, exposant des millions de personnes en Ukraine et au-delà à des risques de violence, de déplacement et d'autres violations graves des droits humains et du droit humanitaire international. Elle a exhorté les autorités de la Fédération de Russie à mettre immédiatement un terme à toutes les actions militaires en Ukraine et à respecter strictement le droit international humanitaire et des droits humains. Elle a également appelé l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe à faire preuve d'unité et de solidarité avec l'Ukraine et à accueillir à bras ouverts les personnes fuyant l'Ukraine pour les aider à protéger leur dignité, leur sécurité et leurs droits humains.

Le 1^{er} mars, la Commissaire a fait [observer](#) que la guerre déclenchée six jours auparavant par l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine avait fait des centaines de morts et de blessés, dont de nombreux enfants. Pour la Commissaire, les informations faisant état de bombardements aveugles sur des hôpitaux, des établissements scolaires et des habitations témoignaient du mépris flagrant des forces russes pour la vie des civils. Après avoir rappelé les souffrances endurées par la population civile, des milliers de personnes ayant été privées des services de base et des flots de réfugiés et de personnes déplacées tentant désespérément de gagner un lieu sûr, la Commissaire a souligné que les autorités russes étaient en position de mettre fin à la guerre, qui bafouait le droit international et les droits humains et faisait abstraction du droit humanitaire. Le 7 mars, la Commissaire a publié une déclaration exprimant sa solidarité avec les femmes et les filles ukrainiennes prises au piège de la guerre (voir ci-dessous, droits des femmes et égalité de genre).

Le 9 mars, la Commissaire a tenu une réunion en ligne avec un groupe de défenseurs ukrainiens des droits humains afin de s'enquérir de leur situation et de leur sécurité, d'en savoir plus sur leur travail

d'information sur les violations des droits humains et du droit humanitaire international, et de réfléchir avec eux à la façon dont elle pourrait les aider dans cette tâche importante.

Le 10 mars, la Commissaire a fait part de sa [consternation](#) face aux conséquences atroces du bombardement et de la destruction par les forces russes d'un hôpital pour enfants et d'un service de maternité à Marioupol, qui auraient tué et blessé plusieurs personnes, dont un enfant. Elle a appelé à respecter les cessez-le-feu, à ménager un passage sûr pour les personnes qui souhaitaient être évacuées par des couloirs humanitaires et à assurer d'urgence l'accès des acteurs humanitaires à la ville.

Le 15 mars, la Commissaire a tenu une réunion à Strasbourg avec Mariia Mezentseva, présidente de la délégation ukrainienne auprès de l'APCE et d'autres membres de la délégation, pour s'entretenir des conséquences pour les droits humains de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et donner des précisions sur les mesures prises par la Commissaire et son Bureau en réponse à la guerre.

Le 17 mars, la Commissaire a [appelé](#) à cesser le feu d'urgence et à conclure un accord humanitaire pour permettre aux secours d'atteindre les centaines de milliers de personnes prises au piège par les combats à Marioupol et privées des produits de première nécessité.

Le 18 mars, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Iryna Venediktov, Procureure générale de l'Ukraine. La discussion a porté sur l'importance qu'il y avait à ce que les responsables des crimes commis en Ukraine répondent de leurs actes, sur la protection des droits des enfants et sur la nécessité de tenir compte de la situation spécifique et de répondre aux besoins particuliers des enfants victimes de violations des droits humains commises pendant la guerre.

Le 28 mars, la Commissaire a [réagi](#) à de nouvelles informations faisant état de graves violations des droits humains commises dans la ville de Marioupol, assiégée et bombardée par les troupes russes. Elle a fait observer que les bombardements incessants avaient tué des milliers d'habitants de la ville et continuaient de détruire ses infrastructures, notamment les écoles et les hôpitaux. Évoquant la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouvaient les habitants de Marioupol, dont beaucoup étaient restés piégés dans la ville alors que les produits de première nécessité s'y faisaient toujours plus rares, et que d'autres auraient été forcés d'évacuer vers le territoire sous contrôle russe, la Commissaire a appelé à convenir de la mise en place de couloirs humanitaires et à autoriser d'urgence les secours humanitaires et médicaux à accéder à la ville.

Droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

Une partie substantielle des travaux de la Commissaire dans ce domaine thématique a concerné la situation des droits humains des personnes fuyant l'Ukraine suite à l'agression de la Fédération de Russie contre le pays, et leur réception et accès à la protection dans les autres états membres du Conseil de l'Europe, en particulier ceux partageant une frontière avec l'Ukraine. Ce travail a notamment compris plusieurs missions de la Commissaire et de son Bureau dans ces pays (voir sous visites et missions)

Par ailleurs, la Commissaire a poursuivi plus généralement ses travaux sur les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Cela a donné lieu à la publication du rapport de la Commissaire sur sa visite à Malte et d'une lettre adressée à l'Espagne (voir sous rapports et dialogue permanent), ainsi qu'à une tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme

concernant la situation des demandeurs d'asile et des migrants bloqués à la frontière entre la Pologne et le Bélarus (voir sous système de la Convention européenne des droits de l'homme).

Le 5 janvier, la Commissaire a procédé à un échange de vues avec Harlem Désir, premier vice-président pour l'Europe du Comité international de secours. L'entretien a porté sur plusieurs situations spécifiques aux frontières avec les États membres, ainsi que sur des questions plus générales telles que les refoulements, les mesures de solidarité et les itinéraires sûrs et légaux.

Le 8 février, la Commissaire s'est [félicitée](#) de la nouvelle selon laquelle les demandeurs d'asile qui avaient attendu plus de deux ans pour obtenir une décision sur leurs requêtes en Irlande pourraient demander à régulariser leur situation sans frais. Elle a exprimé l'espoir que cette mesure contribuerait à régler la situation de nombreuses personnes qui se trouvaient dans l'incertitude.

Le Bureau de la Commissaire a également participé à plusieurs événements, dont une table ronde inter-organisations sur les migrants disparus, organisée le 20 janvier par la Commission internationale pour les personnes disparues.

Sécurité des journalistes, liberté d'expression et liberté des médias

Le 17 février, la Commissaire a [réagi](#) à la condamnation pénale en Crimée du journaliste Vladislav Yesipenko à une amende et à six ans d'emprisonnement pour possession présumée d'explosifs. Au vu des nombreuses irrégularités ayant fondamentalement entaché son droit à un procès équitable, et notamment des allégations de torture dont il aurait fait l'objet, elle a conclu que le verdict défilait la crédibilité et était lié à son travail légitime de journaliste. Elle a déploré la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les médias et les journalistes en Crimée et le fait que le journalisme indépendant y est entravé par des arrestations, des poursuites pénales et d'autres mesures et a déclaré que les responsables de la loi et de l'ordre en Crimée devaient relâcher M. Yesipenko, rétablir ses droits, et garantir la liberté et le pluralisme des médias dans la péninsule.

Lors du quatrième anniversaire des meurtres du journaliste d'investigation Jan Kuciak et de Martina Kušnírová en République slovaque, le 18 février, la Commissaire a rappelé que la justice devait être rendue et a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à faire preuve de volonté politique pour mettre fin à l'impunité et protéger les journalistes.

Le 28 mars, la Commissaire a [déclaré](#) que la décision prise par l'éminent journal russe Novaya Gazeta de suspendre ses activités était le dernier exemple en date de la répression et de la censure exercées contre le journalisme indépendant en Russie, qui avaient conduit à l'interdiction et à la fermeture de dizaines d'organes de presse. Elle a souligné que la presse russe indépendante avait besoin de soutien.

Droits des enfants

Le 8 février, la Commissaire a participé, avec Dubravka Šuica, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la démocratie et de la démographie, à une [réunion](#) trilatérale sur l'impact des mouvements anti-droits de l'enfant sur les droits des enfants, organisée par Eurochild. La Commissaire et Mme Šuica ont exprimé leur ferme soutien aux droits de l'enfant et leur solidarité avec les membres d'Eurochild et les enfants qui faisaient l'objet de menaces et d'attaques lorsqu'ils défendaient ces droits. La Commissaire a souligné que les défenseurs des droits de l'enfant devaient être davantage entendus et s'est engagée à coopérer étroitement pour s'assurer que les hommes

et femmes politiques continuent d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations relatives aux droits humains et aux droits de l'enfant.

Droits des femmes et égalité de genre

Le 31 janvier, la Commissaire s'est [félicitée](#) de ce que la Moldova était devenue le 35^e État membre du Conseil de l'Europe à adhérer à la Convention d'Istanbul et a exhorté l'ensemble des États membres à ratifier et à mettre pleinement en œuvre cet instrument capital pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Le 1^{er} février, le Bureau a participé à une conférence en ligne sur [« La Convention d'Istanbul : socle et rempart des droits des femmes »](#), organisée par La CLEF en partenariat avec University Women of Europe, pendant laquelle les travaux de la Commissaire pour encourager la ratification et la mise en œuvre de la Convention ont été présentés.

Le 7 mars, à la veille de la Journée internationale de la femme, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a exprimé sa solidarité avec les femmes et les filles ukrainiennes prises au piège de la guerre. Elle a salué le courage de ces femmes et filles, et notamment des défenseuses des droits humains, des journalistes, des militantes de la société civile et des bénévoles qui œuvraient sans relâche pour rétablir la paix et protéger les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe. Elle a demandé à l'ensemble des États membres d'entendre leurs appels résolus à l'action et de veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne effectivement toutes les zones où elle était le plus urgemment nécessaire, aussi bien en Ukraine que dans les pays d'arrivée.

La Commissaire a aussi [contribué](#) à l'initiative européenne [#Women4Multilateralism](#) organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour rendre compte du soutien apporté par les femmes au multilatéralisme et de leur rôle crucial dans la promotion des droits humains, du développement et de la paix dans le monde entier.

Le 15 mars, la Commissaire a publié un [Carnet des droits de l'homme](#) sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde numérique, dans lequel elle a appelé les États membres à reconnaître cette forme de violence comme une autre manifestation de la violence fondée sur le genre, qui s'inscrit dans un continuum de violences visant les femmes dans tous les domaines de la vie. Afin de lutter contre ce phénomène, elle a exhorté l'ensemble des États membres à ratifier et à mettre en œuvre la [Recommandation générale n° 1 du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes](#). Elle a précisé que ce type de violence non seulement a de graves répercussions sur la vie des femmes et des filles, en portant atteinte à de nombreux droits humains, mais a aussi un effet dissuasif sur le débat démocratique, et en conséquence un impact sur la société dans son ensemble. En effet, la violence numérique peut amener les femmes et les filles à s'autocensurer et à limiter leurs interactions en ligne, voir à désertir complètement les médias sociaux, les réduisant au silence. S'appuyant sur ses travaux dans plusieurs États membres, elle a ajouté que la violence dans le monde numérique peut être particulièrement préjudiciable aux femmes et aux filles qui sont ou risquent d'être exposées à des formes croisées de discrimination, aux défenseuses des droits humains, aux journalistes et aux femmes politiques.

Droits humains des personnes LGBTI

Dans une [déclaration](#) du 13 janvier, la Commissaire a déploré la décision du Gouvernement hongrois d'organiser un référendum national sur l'accès des enfants à des informations relatives à

l'orientation sexuelle et à l'identité de genre le même jour que les élections législatives. Elle a prévenu qu'en soumettant au vote populaire des questions ambiguës et trompeuses, le référendum proposé renforcerait les stéréotypes, les préjugés et la haine contre les personnes LGBTI et aurait d'importants effets négatifs sur leur sécurité et leur bien-être. Elle a souligné que le référendum illustre de manière frappante la manipulation politique des droits humains des personnes LGBTI, qui se développait en Europe. Le 29 mars, elle a [répété](#) qu'elle était préoccupée au sujet de l'exploitation des droits des personnes LGBTI en Hongrie dans la perspective des élections nationales, sachant que le narratif anti-droits humains du référendum avait renforcé les préjugés contre ces personnes.

Le 24 mars, la Commissaire a [publié](#) les observations écrites qu'elle a adressées à la Cour européenne des droits de l'homme en qualité de tierce partie dans l'affaire *Fedotova et autres c. Russie* concernant l'absence de reconnaissance juridique des couples de même sexe en Russie (*voir sous système de la Convention européenne des droits de l'homme*).

Lutte contre le racisme et l'intolérance

Le 26 janvier, à la veille de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle a demandé de continuer à s'engager à se souvenir de l'Holocauste et de renforcer les mesures juridiques, politiques et éducatives visant à prévenir et combattre le discours de haine, le négationnisme et la déformation de l'Holocauste.

Le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Commissaire a [exhorté](#) l'ensemble des États membres à assurer l'accès à leurs territoires à toutes les personnes qui fuient des guerres et des persécutions sans discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ou le statut migratoire.

Le 28 mars, des membres du Bureau de la Commissaire se sont entretenus avec Petra Bayr, Rapporteuse générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme et l'intolérance. L'entretien a porté sur des questions d'actualité liées à l'antisémitisme en Europe et sur les mesures pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Justice transitionnelle

Du 31 janvier au 1^{er} février, la Commissaire a effectué une mission à La Haye pour s'entretenir des défis et opportunités pour faire progresser la justice internationale et la responsabilité pour les violations graves des droits humains. Pendant sa mission, la Commissaire a tenu une série de réunions au Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux, aux Chambres spécialisées pour le Kosovo et au Bureau du procureur spécialisé, qui ont porté sur les obstacles qui continuent d'entraver la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie et sur les manières de promouvoir l'héritage du TPIY pour lutter contre la négation du génocide et des crimes de guerre. La Commissaire s'est aussi rendue à la Commission internationale sur les personnes disparues et à son laboratoire ADN, et s'est entretenue avec la directrice exécutive et son équipe des enseignements tirés de l'ex-Yougoslavie. La Commissaire a aussi rencontré le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, avec lequel elle a abordé des questions liées à la protection des minorités nationales en ex-Yougoslavie et plus généralement. Enfin, dans le cadre de cette mission, la Commissaire a eu d'importants entretiens avec le président, le greffier et le procureur

du Tribunal pénal international, qui ont notamment attiré son attention sur la nécessité constante pour le tribunal de bénéficier du soutien et de la coopération des États parties.

Le 25 février, la Commissaire a publié une déclaration se félicitant des excuses présentées au nom de l'État par le Président Borut Pahor aux personnes dites « effacées » 30 ans après leur radiation du registre officiel des résidents. Elle a appelé les autorités à mettre en place une procédure simplifiée et efficace permettant de régulariser le petit nombre de personnes « effacées » qui vivent encore en Slovénie sans statut juridique, et à traiter cette question de façon substantielle dans les programmes scolaires.

Protection des données

Le 28 janvier, à l'occasion de la Journée mondiale de la protection des données, la Commissaire a [déclaré](#) que les garanties en matière de protection des données ne pouvaient protéger les individus contre les menaces existantes que si l'on assurait leur respect effectif et a appelé les États membres à donner les moyens et octroyer les financements nécessaires aux autorités indépendantes de protection des données pour qu'elles puissent effectivement remplir leurs fonctions.

4. Autres réunions

Événement en ligne dans le cadre de la série des « Human Rights Talks » de l'« American Society of International Law »

Le 19 janvier, la Commissaire s'est exprimée dans un événement en ligne de l'American Society of International Law, « Développements et défis en matière de droits humains au Conseil de l'Europe : une conversation avec la Commissaire aux droits de l'homme » dans le cadre de la série des Human Rights Talks. Elle s'est concentrée sur les sujets d'actualité importants en Europe, notamment les droits humains des immigrés, réfugiés et demandeurs d'asile ; la sécurité des journalistes, la liberté d'expression et la liberté des médias ; les droits humains des personnes LGBTQI+ ; les droits des enfants ; les droits des Roms ; et la justice transitionnelle.

Réunion avec Janina Ochojska, membre du Parlement européen

Le 20 janvier, la Commissaire s'est entretenue en ligne avec Janina Ochojska, membre du Parlement européen et fondatrice et présidente de Polish Humanitarian Action (PAH), au sujet de la situation humanitaire des demandeurs d'asile et des migrants bloqués à la frontière entre la Pologne et le Bélarus, du problème persistant du manque d'accès des acteurs humanitaires et des médias à la zone frontalière et de la situation problématique des habitants des régions frontalières.

Réunion avec Nino Lomjaria, défenseure publique de la Géorgie

Le 25 janvier, la Commissaire a tenu une réunion à Strasbourg avec Nino Lomjaria, défenseure publique de Géorgie. Elles ont abordé diverses questions de droits humains et d'autres questions touchant au fonctionnement indépendant et effectif de l'institution de l'ombudsman en Géorgie.

Réunions avec les Commissaires de l'Union européenne et le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme

Les 8 et 9 février, dans le cadre d'une mission à Bruxelles qui comprenait également la participation de la Commissaire à un événement sur les droits des enfants (voir ci-dessus), la Commissaire a tenu des réunions à Bruxelles avec Věra Jourová, Vice-Présidente de la Commission européenne et Commissaire UE chargée des valeurs et de la transparence, Didier Reynders, Commissaire UE responsable de la justice, Helena Dalli, Commissaire UE à l'égalité, Janez Lenarčič, Commissaire UE chargé de la gestion des crises et Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, afin d'échanger des informations sur les activités et les priorités en cours. Les discussions ont essentiellement porté sur leurs inquiétudes partagées concernant la dégradation de l'état de droit dans certains États membres de l'Union européenne, les Balkans occidentaux et en Türkiye, l'augmentation des inégalités en Europe, les répercussions de la pandémie sur les droits humains et les pressions croissantes exercées sur la société civile et les défenseurs des droits humains.

Échange de vues en ligne entre la Commissaire et le personnel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le 14 février, la Commissaire a tenu un échange de vues en ligne avec le personnel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ils se sont entretenus de sujets de droits humains revêtant une importance pour les travaux des deux institutions, des stratégies efficaces de promotion et de protection des droits humains en Europe et des moyens de renforcer les synergies et la coopération entre divers acteurs des droits humains.

Réunion avec la délégation norvégienne auprès de l'APCE

Le 7 mars, le Bureau de la Commissaire a rencontré la délégation norvégienne auprès de l'Assemblée parlementaire pour faire une présentation générale du mandat et des priorités de la Commissaire, ses travaux de suivi pour veiller au respect des droits humains par les États et son interaction avec l'Assemblée parlementaire.

Réunion avec Claire Bazy Malaurie, Présidente de la Commission de Venise

Lors d'une réunion tenue le 14 mars, la Commissaire et la Présidente de la Commission de Venise, Claire Bazy Malaurie ont discuté d'un certain nombre de sujets d'intérêt mutuel, notamment la justice transitionnelle, les questions liées à l'état de droit et comment s'attaquer à la désinformation et aux informations erronées.

Échange de vues avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains

Le 29 mars, la Commissaire a procédé à un échange de vues avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). Après avoir présenté ses activités récentes aux experts du GRETA, elle s'est entretenue avec eux de questions d'intérêt mutuel, notamment de la traite des enfants non accompagnés et des enfants roms, ainsi que des risques accrus de traite et d'exploitation des femmes et des filles en Ukraine et hors d'Ukraine dans le contexte de la guerre. La Commissaire a exprimé sa volonté de continuer à coopérer sur ces questions comme sur d'autres à l'avenir.

5. Défenseurs des droits humains

La Commissaire a continué d'être attentive à la situation des défenseurs des droits humains et de la société civile dans l'espace du Conseil de l'Europe au cours de la période considérée, qui a été marquée pour beaucoup d'entre eux par une transformation rapide de l'environnement dans lequel ils exerçaient leurs activités.

Ainsi, le 7 mars, la Commissaire a publié une [déclaration](#) concernant la répression sans précédent des libertés d'expression, de réunion et d'association en Russie à la suite de son attaque militaire contre l'Ukraine. Elle a déploré les dispersions violentes des manifestations dans plusieurs villes russes, les interdictions et la censure dont ont fait l'objet des dizaines de médias indépendants, les descentes de police et les perquisitions effectuées au sein d'organisations de la société civile ainsi que la criminalisation de la diffusion de « fausses informations » sur les actes de l'armée russe en Ukraine et sa « discréditation ». Elle a souligné que cette répression interne contre tous ceux qui s'opposaient à la guerre avait eu un effet paralysant immense sur la situation des droits humains dans le pays. Elle a exhorté les autorités russes à mettre fin aux représailles contre les défenseurs des droits humains, les journalistes, les militants et les citoyens ordinaires et à respecter pleinement leurs droits conformément aux normes des droits humains. Se référant aux propos tenus par de hauts responsables en Russie indiquant une nouvelle répression de la dissidence, le 17 mars, le Commissaire [a souligné](#) que cela était dangereux et avait des conséquences désastreuses pour les défenseurs des droits humains, les journalistes et la société civile russes.

Le 24 mars, la Commissaire a publié une [déclaration](#) à la suite de sa mission en République tchèque, pendant laquelle elle a rencontré de nombreux acteurs de la société civile, notamment des défenseurs des droits humains et des journalistes russes et biélorussiens qui avaient dû quitter leur pays pour échapper à des représailles. Pendant la réunion, les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant leur sécurité personnelle et leur capacité à poursuivre leurs activités depuis l'étranger. Dans sa déclaration, la Commissaire a exprimé sa reconnaissance pour le travail courageux effectué par la société civile russe et biélorussienne et a appelé les États membres du Conseil de l'Europe à les soutenir et à maintenir un environnement propice à leurs activités légitimes.

Dans ses [observations écrites](#) présentées à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *R.A. et autres c. Pologne* concernant la situation des demandeurs d'asile et des migrants bloqués à la frontière entre la Pologne et le Bélarus, la Commissaire a attiré l'attention sur les restrictions d'accès à la zone frontalière pour les organisations de la société civile, les défenseurs des droits humains, les bénévoles et les autres personnes qui cherchaient à apporter une aide humanitaire et une assistance juridique, ainsi que sur le harcèlement et les intimidations – alimentés par la stigmatisation des migrants dans le discours officiel – dont ils faisaient l'objet. (voir sous Système de la Convention européenne des droits de l'homme). Le 25 mars, la Commissaire a exprimé sa préoccupation concernant l'arrestation et la poursuite de quatre activistes aidant les personnes cherchant protection en Pologne, en disant qu'il s'agissait d'une tentative de pénalisation de l'aide humanitaire. Elle a appelé à ne jamais pénaliser le sauvetage de vies et à cesser de harceler les défenseurs des droits humains à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

6. Système de la Convention européenne des droits de l'homme

Tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire R.A. et autres c. Pologne

Le 4 février, la Commissaire a rendu publiques les [observations écrites](#) qu'elle a présentées à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *R.A. et autres c. Pologne*, concernant la situation des demandeurs d'asile et des migrants bloqués à la frontière entre la Pologne et le Bélarus. Dans son intervention, la Commissaire a attiré l'attention sur la pratique répétée et systématique consistant à renvoyer les migrants et les demandeurs d'asile depuis la Pologne vers le Bélarus, sans avoir examiné la situation particulière des intéressés et, en particulier, sans avoir déterminé s'ils pouvaient prétendre à une protection internationale. La Commissaire a également noté qu'à la suite des changements apportés au cadre réglementaire polonais, il était devenu largement illusoire pour ces personnes d'accéder à une procédure individuelle et de demander une protection en Pologne. La Commissaire a fait observer que cette pratique pouvait aussi exposer les personnes concernées au risque de subir des tortures ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants de la part des agents de l'État bélarussien, ce qui constituait une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Enfin, elle a estimé que le fait que les autorités polonaises n'apportaient pas d'aide humanitaire aux demandeurs d'asile et aux migrants, et restreignaient l'accès à la zone frontalière des personnes et des organisations susceptibles de fournir une assistance humanitaire et juridique, posait un problème au regard des articles 2 et 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Irina Borisovna Fedotova et Irina Vladimirovna Shipitko et deux autres requêtes c. Russie

Le 24 mars, la Commissaire a rendu publiques les [observations écrites](#) qu'elle a adressées à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Fedotova et autres c. Russie*, qui a été renvoyée devant la Grande Chambre et concerne l'absence de reconnaissance juridique des relations entre personnes de même sexe. Dans ses observations, la Commissaire a souligné que les couples de même sexe stables, avec ou sans enfants, faisaient partie de la grande diversité des familles qui constituaient nos sociétés – qu'un État les reconnaisse ou non. Elle a ajouté qu'en l'absence d'une telle reconnaissance, il leur était cependant impossible d'exercer pleinement leur droit au respect de la vie privée et familiale, garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

La Commissaire a aussi insisté sur le fait que les États devaient accorder une reconnaissance juridique effective et non discriminatoire aux couples de même sexe sur la base d'un cadre juridique clair et aisément accessible, qui énonçait des droits égaux couvrant les besoins de tout couple dans tous les aspects de la vie. Après avoir souligné que le consensus se renforçait en Europe sur cette question, la Commissaire a fait observer que l'absence de consensus au niveau national ne pouvait être considérée comme un argument valable pour priver les couples de même sexe de reconnaissance juridique. La Commissaire a ajouté que l'absence de reconnaissance juridique des couples de même sexe constituait une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et perpétuait les préjugés à l'égard des relations entre personnes de même sexe. Enfin, elle a attiré l'attention sur des études qui démontraient que l'accès à une telle reconnaissance avait favorisé une meilleure acceptation des personnes LGBTI.

7. Activités de communication et d'information

Plus de 150 articles sur les activités de la Commissaire ont été publiés par différents médias nationaux et internationaux. Ils portaient essentiellement sur la liberté d'expression, l'impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains et les droits humains des personnes LGBTI et des migrants.

Les travaux liés à la liberté des médias et à la liberté d'expression ont été couverts par l'ANSA EFE, SwissInfo, ACN, Agence Europe, El Periodico de Catalunya, Estrella Digital, El Nacional, Elmundo, ERT, Europe Press, RTVCE, La Nazione, l'AFP, France 24, RFE/RL, Times of Malta, Turan, Ukrainian News, Azernews, Ukrinform, Azer-Press, Mediamax, News.am et Trend.

Les travaux de la Commissaire relatifs à la guerre en Ukraine ont été couverts par plusieurs médias, notamment ACN, El Punt Avui, l'AFP, SDA/ATS, Aktualne.cz, Anadolu Agency, l'ANSA, Aristegui Noticias, EFE, SwissInfo, Athens News Agency, Ethnos.gr, Liberal.gr, Newsbomb.gr, SigmaLive, Dnevni Avaz, Hina, Index.hr, Jutarnji List, Tportal.hr, Libération, Slobodna Bosna, TASR, Teraz.sk, Ukrinform, UNN et Radio Chisinau.

Plusieurs organes de presse ont rendu compte des activités de la Commissaire touchant à la protection des droits humains des personnes LGBTI, notamment Gazeta Wyborcza, Index.hu, 20 Minutos, ABC, Artículo 66, EFE, SwissInfo, 24.hu, 888.hu, Hiradio.hu, MTI ADN Kronos, l'ANSA, SDA/ATS, Agence Europe, Agencia Lusa, Jornal de Noticias, O Jornal Economico, Observador, Sapo.pt, Blikk.no, Bumm.sk, Daily News Hungary, Hungary Today, the Budapest Times, Dziennik, Gay.it, Hirado.hu, Radio Svoboda, TASR, Teraz.sk et Wpolarityce.pl.

L'AFP, l'ANSA, EFE, SwissInfo, Gazeta Wyborcza, Open migration, RTVS, TASR, Mediapart, Agence Europe, Agencia Lusa, Time of Malta, Agencia Lusa, Visao Online et Bergens Tidende ont rendu compte des travaux de la Commissaire liés aux droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

Le rapport sur Malte a été couvert par des médias nationaux et internationaux, tels que l'AFP, Agence Belga, RTBF, Agence Europe, l'ANSA, Die Tagespost, Euronews, Malta Today, The Malta Independent et Times of Malta.

Les autres sujets traités ont concerné les défenseurs des droits humains (Jurist, Vindobona et Vreme), le racisme (Sabado), les Roms (The Conversation), la justice transitionnelle (Euractiv), la visite en Géorgie (Agenda.ge, Civil Georgia, Georgia Online et Prime News) et les droits des femmes (ERT, Index, Newsweek, l'AFP, Bergens Tidende, EurActiv, France24 et Euronews).

La Commissaire a publié 51 tweets, qui ont généré un total de 556 700 impressions, un taux d'engagement de 2,6 % et attiré 1 959 abonnés supplémentaires (+3,2 %). Sur Facebook, les 39 nouvelles publications ont été vues par 54 577 personnes, ont généré 197 « j'aime » et attiré 636 nouveaux abonnés (+4,66 %).

Le site web de la Commissaire a été consulté par près de 100 000 visiteurs uniques, ce qui représente une augmentation de plus de 1 000 visiteurs uniques par rapport au premier trimestre de 2021.